Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Un tribunal allemand déclare le confinement régional inconstitutionnel dans une décision politiquement explosive

Par RT
Mondialisation.ca, 25 janvier 2021
rt.com

Région : L'Europe
Thème: Loi et Justice
Analyses: COVID-19

Un tribunal allemand a déclaré inconstitutionnel un confinement strict imposé par le gouvernement de l'État central de Thuringe au printemps dernier, car il a acquitté une personne accusée de l'avoir enfreint.

Une affaire banale concernant un homme qui a violé les règles allemandes strictes de confinement en célébrant un anniversaire avec ses amis a abouti à une décision que les médias allemands ont décrite comme « politiquement explosive ».

Un tribunal de district de la ville de Weimar n'a pas seulement acquitté l'accusé, mais a également déclaré que les autorités elles-mêmes avaient violé la loi fondamentale de l'Allemagne.

Le confinement printanier de la Thuringe était « une décision politique catastrophiquement inappropriée avec des conséquences dramatiques pour presque tous les domaines de la vie des citoyens », a déclaré le tribunal, justifiant sa décision.

Il a notamment condamné une restriction limitant les rassemblements privés aux membres d'un même foyer et à une personne extérieure à celui-ci.

C'est ce règlement qu'un homme de la région a violé en organisant une fête pour son anniversaire à laquelle participaient ses sept amis.

Pourtant, le juge a déclaré que le gouvernement régional lui-même avait violé la « dignité humaine inviolablement garantie » par l'article 1 de la loi fondamentale allemande en imposant de telles restrictions.

Selon le tribunal, le gouvernement n'avait pas de motifs juridiques suffisants pour imposer ces restrictions puisqu'il n'y avait pas de « situation épidémique d'importance nationale » à l'époque et que le système de santé ne risquait pas de s'effondrer, l'Institut Robert Koch ayant signalé que le nombre de contractions du Covid-19 était tombé en dessous de 1.

Le juge a également statué que le gouvernement régional n'avait pas le droit d'introduire des mesures d'une telle ampleur, car il appartenait au législateur de le faire.

Le verrouillage imposé en Thuringe représentait « les restrictions les plus complètes et les plus profondes des droits fondamentaux dans l'histoire de la République fédérale », a

déclaré le tribunal, tout en qualifiant ces mesures d'attaque « disproportionnée » contre les « fondements de notre société ».

La décision n'a cependant d'effet que sur ce cas précis, qui a vu le défendeur acquitté et libéré de la nécessité de payer une amende de 200 euros.

En ce qui concerne les considérations plus générales, la décision n'est pas juridiquement contraignante, bien que chaque tribunal allemand puisse rendre un jugement sur la constitutionnalité des ordonnances émises par toute autorité autre que le Bundestag ou un Landtag (un parlement régional).

La décision a néanmoins suscité un certain émoi parmi certains fonctionnaires et médias locaux, car l'Allemagne applique actuellement un confinement strict assez similaire à celui qui a été imposé par le gouvernement fédéral en novembre et qui a été étendu et renforcé à plusieurs reprises depuis lors.

Cette semaine, le cabinet de la chancelière Angela Merkel a prolongé la restriction jusqu'à la mi-février.

Le Ministère public régional de Thuringe a déjà déposé une plainte contre la décision de justice rendue mercredi, demandant qu'elle soit réexaminée et éventuellement annulée, l'affaire étant confiée à un autre juge.

La décision doit être « révisée pour développer la loi et assurer une juridiction unifiée » en ce qui concerne le confinement et sa violation, a déclaré un porte-parole du bureau du procureur, Hannes Gruenseisen, aux médias locaux.

Le confinement a été un sujet de controverse en Allemagne, car le pays a connu à plusieurs reprises des protestations contre cette mesure dans différentes villes au cours de l'automne et de l'hiver 2020.

À un moment donné, les manifestants ont même comparé leur lutte à la résistance anti-nazie, ce qui a suscité une réprimande cinglante de la part du ministre allemand des Affaires étrangères Heiko Maas.

Article original en anglais : https://www.rt.com/news

Traduit par https://cv19.fr

La source originale de cet article est rt.com
Copyright © RT, rt.com, 2021

Articles Par : RT

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de

recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca